

FNE formation dérogatoire COVID-19

Modalités de mise en œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes

OBJECTIFS

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 et de ses conséquences économiques, le dispositif FNE-Formation est renforcé de manière temporaire afin de répondre aux besoins des entreprises **en activité partielle classique ou de longue durée (APLD)** par la prise en charge des coûts pédagogiques.

CHAMP D'INTERVENTION

Actions de formation éligibles

*Actions qui commencent **après le 1^{er} mars 2020 à compter de la première heure chômée en lien avec la crise sanitaire et/ou économique qui en découle**, (dans le cadre de l'activité partielle classique ou de longue durée) **qui s'achèvent au plus tard le 30 juin 2021 et dont les demandes de prise en charge de formation validées par l'OPCO avant le 1^{er} janvier 2021.**

* Formations externes ou internes entrant dans le champ d'application de la formation professionnelle continue, à savoir :

* les actions de bilan de compétences, de VAE,

* les actions de formation qualifiante, certifiante ou favorisant la polyvalence des salariés par l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, hors poste de travail

A l'exclusion des formations obligatoires.

Toutes les actions **doivent commencer pendant que les salariés concernés sont indemnisés au titre de l'activité partielle classique ou de longue durée.**

Les prestataires de formation sont librement choisis par l'entreprise après mise en concurrence.

Entreprises concernées

Le dispositif est accessible à toutes les entreprises qui ont des salariés en activité partielle liée à la crise sanitaire et/ou économique qui en découle.

Publics bénéficiaires

Tous les salariés placés en activité partielle classique liée à la crise du coronavirus ou de longue durée, sous réserve de leur accord écrit.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Dépenses éligibles

L'ensemble des coûts pédagogiques et frais annexes sont pris en charge.

Seuils de prise en charge

Seuils de prise en charge applicables aux dépenses éligibles		Activité partielle classique	Activité partielle de longue durée
Taux applicables aux dossiers déposés complets	Avant le 01/11/2020	100%	100%
	Après le 01/11/2020	70%	80%
Autres plafonds		Volume d'heures autorisées	6000 € TTC de dépenses par salarié et par année glissante

Engagement de maintien dans l'emploi

Les entreprises bénéficiaires s'engagent à maintenir les salariés formés dans l'emploi au moins jusqu'au terme de leur parcours de formation.

PROCÉDURE

Transmettre la demande de subvention FNE formation COVID-19 à votre interlocuteur OPCO, à défaut par mail à l'unité départementale de la DIRECCTE, pôle « mutations économiques », accompagnée des documents suivants :

- copie de la décision expresse d'autorisation d'activité partielle **ou le mail de validation tacite de la demande d'activité partielle par l'ASP (ce mail ne comporte pas de référence)**
- pour l'APLD, décision d'homologation du document unilatéral ou de validation de l'accord.
- déclaration sur l'honneur de l'obtention de l'accord écrit des salariés concernés par les formations, en listant ces salariés.

CONTACTS

Interlocuteurs OPCO :

Secteur d'activité	OPCO	téléphone	contact mail
Industrie :	AR2I	04 50 33 00 60	a.delacroix@opco2i.fr
Entreprise de proximité (artisanat, professions libérales, immobilier...)	OPCO EP	06 70 27 83 22	emmanuelle.blondel@opcoep.fr
Commerces	OPCO COMMERCE	06 43 75 76 09 06 43 98 61 84	gbaczynski@lopcommerce.com mlapierre@lopcommerce.com
Négoce de gros	AKTO - réseau INTERGROS	04 26 55 39 50	sylvie.delorme@akto.fr solene.le-ravallee@akto.f
Hôtels café-restaurants	AKTO - réseau FAFIH	04 72 60 26 31	eric.bernard@akto.fr
Enseignement privé, activités de déchets, de l'eau, prévention sécurité, industrie du bois, transport aérien, portage salarial	AKTO- réseau OPCALIA	06 09 02 86 55	isabelle.peillon@akto.fr
Propreté	AKTO - réseau propreté	06 88 48 76 34	bruno.barret@akto.fr
Bâtiments et travaux publics	CONSTRUCTYS	73/74 11 salariés et plus Moins de 11 salariés	06 89 15 98 54 06 75 69 66 91 04 37 48 29 70 aziz.abbas@constructys.fr margaux.richard@constructys.fr sarah.hovis@constructys.fr
Services de l'automobile, transports terrestres, agences de voyages	OPCO mobilités		fne-aura@opcomobilites.fr
Activités de conseil, assurance, banques	ATLAS	01 43 46 01 10	mhickenbick@opco-atlas.fr
Coopération agricole, agriculture, production maritime, transformation alimentaire et territoires	OCAPIAT	06 76 72 32 83 06 84 51 91 11	isabelle.alemany@ocapiat.fr elsa.goudard@ocapiat.fr
Culture, industries créatives, médias, communication, télécommunications, sport, tourisme, loisirs et divertissement	AFDAS		fne.lyon@afdas.com
Economie sociale et solidaire, habitat social et protection sociale	UNIFORMATION		FNE-formation.aura@uniformation.fr
Secteur privé de la santé	OPCOSANTÉ		aura@opco-sante.fr